



République Française

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil municipal du vendredi 13 septembre 2019

Département de l'Hérault - Commune de SAINT-JEAN-DE-FOS

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 15
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 09 septembre 2019

Le treize septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE – Jocelyne KUSNIAK – Guilhem DURAND – Christine GRANIER – Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO – Frédéric NADAL - Christine PORCHEZ – Franck SALVAGNAC – Fabienne MAILLARD-DRON – Régis MAHE – Sabine THOMAS – Lionel VERNET – Philippe SUPERSAC – Laetitia GIL

Absents représentés : Sandrine BRUSQUE (donne pouvoir à Sabine THOMAS) – David HORNSBY (donne pouvoir à Guilhem DURAND) – Thierry FABRE (donne pouvoir à Philippe SUPERSAC)

Absents excusés : Chantal COMBACAL

Secrétaire : Olivia GHIBAUDO

La séance est ouverte à 18 h 35.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2019

Le compte-rendu de la séance du 18 juin 2019 est approuvé avec 15 voix pour et 3 abstentions (Mme GIL, M. SUPERSAC et le pouvoir de M. FABRE).

II. Intercommunalité

1. Rapport annuel prix et qualité du service public d'élimination des déchets année 2018 du Syndicat Centre Hérault

Il s'agissait ici de prendre acte du rapport annuel du Syndicat Centre Hérault sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 tel qu'annexé à la convocation du conseil municipal le 09 septembre 2019 et pour lequel M. le Maire a relevé les points importants avant le vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Film « Vers un territoire zéro déchet zéro gaspillage » Syndicat Centre Hérault

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération. Le Syndicat Centre Hérault a sollicité les communes membres de présenter un film d'une dizaine de minutes sur les orientations à court et moyen termes de la politique en matière des ordures ménagères et le tri sélectif afin de réduire au maximum la quantité d'enfouissement au CET de Soumont et de mettre en place une politique de recyclage des déchets ménagers mais également de donner une seconde vie aux objets du quotidien dont les personnes se « débarrassent » en promouvant des recycleries locales qui pourraient être pourvoyeuses d'emplois.

Le Syndicat Centre Hérault a demandé aux collectivités de faire un retour via un formulaire sur les points soulevés après la diffusion du film. Le conseil municipal a formulé les points suivants :

- Diffusion du film auprès de la population lors d'une prochaine réunion publique voire mise en ligne sur le site Internet de la commune.
- Déchetterie de Gignac : agents trop nombreux sur les tranches horaires depuis la fermeture de la déchetterie d'Aniane alors que celle de Montpeyroux est ouverte que des demi-journées. Demande que des agents de Gignac travaillent également à celle de Montpeyroux pour que cette dernière ait une amplitude d'ouverture au public plus importante.
- Problème de différents interlocuteurs pour les administrés : CCVH pour la collecte et Syndicat Centre Hérault pour les déchetteries. Demande qu'il y ait un seul interlocuteur pour toutes ces missions pour plus de lisibilité.
- Politique communale au niveau des écoles et périscolaire à développer encore avec davantage d'information et de pédagogie auprès des enfants
- Plus de communication avec les associations (par exemple prêt de gobelets recyclés) afin de limiter au maximum l'utilisation de plastique à usage unique lors des différentes manifestations organisées sur la commune. La commune peut travailler en lien avec le Syndicat Centre Hérault.
- Plus de proximité avec les entreprises locales pour un meilleur dialogue sur les décharges sauvages et la mise en place de tarifs attractifs avec des déchetteries dédiées.

III. **Administration générale**

1. Plan Communal de Sauvegarde : constitution de la commission

Il s'agissait de régulariser une situation qui perdure depuis 2007 avec l'approbation du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations). Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objet de prévoir la sécurité des habitants en fonction des risques majeurs qui peuvent se produire sur le territoire communal tels que les inondations ou coulées de boues, les incendies de garrigue... mais également les autres risques comme le transport de matières dangereuses, sanitaires... M. le Maire indique qu'il a été alerté par la Préfecture sur l'importance d'élaborer ce document rapidement. Il est proposé de créer une commission communale (constituée d'élus, de personnes issues de la société civile et d'agents communaux) pour élaborer le document et les fiches afférentes en fonction du type de risque ou sinistre rencontré et de désigner les personnes suivantes pour y siéger :

- Pascal DELIEUZE, Maire
- Olivia GHIBAUDO, Adjointe au maire
- Guilhem DURAND, Adjoint au maire
- Thierry VERZENI, Adjoint au maire
- Fabien MAILLARD-DRON, Conseillère municipale
- Aurélien ETIENNE, sapeur-pompier volontaire, issu de la société civile
- Claude LESCLINGAND, issu de la société civile
- Stephan VALERO, policier municipal

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Biens sans maîtres (Section B n°1834)

Il s'agissait ici de délibérer sur un bien sans maître c'est-à-dire une parcelle avec un propriétaire inconnu des services fiscaux ou issue d'une succession vierge de tout propriétaire depuis plus de 30 ans. La parcelle cadastrée section B n°1834 se trouve Chemin du Four des Oules. Après la procédure d'incorporation, ce bien rentrerait dans le domaine privé communal et pourrait être susceptible d'être revendue à l'avenir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Conseil départemental : droit de préemption avec le nouveau PLU

Il s'agissait ici de délibérer sur une régularisation d'une décision de conseil municipal prise en 1989, après l'adoption du Plan d'Occupation des Sols (POS), pour la mise en place d'un droit de préemption sur les zones constructibles du territoire communal. Avec l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en 2013, les lettres de zonages ont été modifiées et il est nécessaire de réactualiser la délibération de 1989.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Fermeture de la trésorerie de Gignac

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Hérault a pour projet de fermer des trésoreries et des services des Impôts comme par exemple la fermeture de la trésorerie de Gignac. Au lieu de rapprocher les services publics des usagers (comme le demande ces derniers), le projet départemental éloignerait un peu plus un service public essentiel à Lodève mais s'accompagnerait également de fermeture de nombreux postes d'agents au détriment d'un service de proximité entre les populations et les services publics.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV. **Ressources humaines**

1. Recrutement d'un adjoint technique à 20/35ème

Ce point n'était pas inscrit initialement sur l'ordre du jour du présent conseil. M. le Maire demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. Ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Il s'agissait ici de régulariser la situation d'un agent à qui la commune a proposé de nombreux et différents contrats depuis des années (contrats d'apprentissage, contrats aidés...) Il est donc proposé de créer un poste à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien et le balayage des espaces publics en mission principale. S'agissant d'un agent en situation particulière, la commune est attente de précisions de différents points juridiques.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

V. **Questions diverses**

Rentrée scolaire : Mme Kuzniak rappelle qu'il s'agit d'une rentrée particulière avec l'ouverture du sixième classe (CE1/CE2). Les travaux ont été prêts à temps pour la rentrée scolaire. La cantine scolaire fonctionne à flux tendu avec maintenant deux services tous les jours. Les écoles publiques accueillent cette année 144 enfants soit 12 de plus que l'année dernière.

Lycée de Gignac : la commune n'a toujours pas reçu de réponse de l'Académie pour la demande formulée en juin par Saint Jean de Fos et Montpeyroux pour la scolarisation des jeunes dans ce nouveau lycée. M. le Maire indique qu'il allait relancer la semaine prochaine ce dossier auprès des services compétents.

Journée des Associations : M. le Maire rappelle que dimanche 15 septembre est la journée des associations à Saint Jean de Fos.

Fibre optique : M. le Maire informe que l'entreprise en charge des travaux de déploiement de la fibre optique a pris du retard sur le chantier. La commercialisation des lignes ne pourra se faire que début 2020 au lieu de septembre 2019.

Réfection des rues :

Pour les travaux de réfection des réseaux sous maîtrise d'ouvrage de la CCVH : Rue du jeu de ballon, Rue de la coopérative et Avenue Razimbaud), ils devraient débuter le 07 octobre pour se terminer fin janvier 2020. Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de la commune débuteront après l'intervention CCVH soit début février 2020.

Les travaux de réfection de la voirie (sous maîtrise d'ouvrage de la commune) du Chemin des Plantades débuteront en novembre pour une durée d'un mois environ.

Une réunion publique sera organisée prochainement pour informer plus amplement les riverains.

Des questions sont posées concernant le projet de lotissements Route de Montpeyroux où le dossier est bloqué par un propriétaire vendeur et des lots continuent à être vendus.

Questions du public :

Il est mentionné, pour le déploiement de la fibre optique, de fils aériens le long des balcons, des volets Rue du Caminol et Avenue du Monument. M. le Maire indique qu'il est déjà intervenu auprès de l'entreprise et demande que les administrés fassent des retours d'informations (en mairie, site Internet, Facebook...).

Il existerait des trous, non signalés et donc dangereux, au niveau des bordures de trottoirs, Avenue du Monument et Route d'Aniane. De plus, Route de Montpeyroux, le fossé existant se délite aux endroits où les véhicules se croisent et pas de passages aménagés pour les écoliers et piétons. M. le Maire explique qu'un passage doit être créé avec le nouveau lotissement et que le Conseil départemental demande l'arrachage de deux platanes au droit de la route qui va traverser le futur lotissement. En attendant, la commune va mettre de l'enrobé à froid.

La séance est levée à 20 h 35.

La secrétaire de séance

Mme Olivia GHIBAUDO

Le Maire

Pascal DELIEUZE

